

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019**

DATE DE CONVOCATION : 28 MARS 2019

DATE D’AFFICHAGE : 28 MARS 2019

L’an deux mille dix-neuf, le 9 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël DURAND, Maire.

*Etaient présents :*

Mme L. AYRAL Adjointe, Mr M. CHARRON Adjoint

MM et Mmes, A. BERTRAND, Jérôme DURAND, M. LECLERC, C. MICHEL, R. SIMONEAU

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent (e) excusé (e) : A. OUDOT DE DAINVILLE (pouvoir L. AYRAL)

Absent : F. FOUREAU

**Nombre de conseillers :**

*EN EXERCICE : 10*

*PRESENTS : 8*

*VOTANTS : 9*

Madame Réjane SIMONEAU a été élue Secrétaire

**COMPTE DE GESTION 2018**

Le compte de gestion 2018 du receveur municipal de Longnes est conforme aux écritures du compte administratif 2018 de la commune avec un résultat de clôture en :

Investissement de	1 218.18 euros
Fonctionnement de	123 183.42 euros
Excédent global de	124 401.60 euros

Le Conseil Municipal approuve par conséquent le compte de gestion 2018 du receveur.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Après avoir présenté le compte administratif 2018, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Michel LECLERC.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018, dont les montants sont identiques au compte de gestion dressé par le Percepteur et qui fait ressortir les excédents suivants :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	329 166.32 €
RECETTES	361 844.87 €
EXCEDENT 2017	90 504.87 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2018	123 183.42 €

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	52 288.28 €
RECETTES	60 202.51 €
DEFICIT 2017	6 696.05 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2018	1 218.18 €

EXCEDENT GLOBAL 2018 124 401.60 €

L'excédent de fonctionnement du budget 2018 de la commune d'un montant de 123 183.42 € sera imputé dans son intégralité au compte 002 du budget primitif 2019.

L'excédent d'investissement du budget 2018 de la commune d'un montant de 1 218.18 € sera imputé dans son intégralité au compte 001 du budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

### **TAUX 2018 DES 3 TAXES LOCALES 2019**

Le Maire propose au conseil municipal une augmentation de 2.00 % des taxes locales.

TAXE D'HABITATION	8.77
FONCIER BATI	10.36
FONCIER NON BATI	58.32

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité.

### **VOTE DES SUBVENTIONS 2019**

Sur proposition du Maire, les subventions pour l'exercice 2019 sont réparties comme suit :

UNC (Union Nationale des Combattants)	100.00 €
ALSO	600.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1000.00 €
LES P'TITS LOUPS	1000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote les subventions.

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme de :

<u>FONCTIONNEMENT</u> :	438 566.42 €
<u>INVESTISSEMENT</u> :	753 265.08 €
<u>BUDGET TOTAL</u> :	<b>1 191 831.50 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2019.

### **EMPRUNT CREDIT AGRICOLE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un emprunt pour les travaux de construction de la nouvelle école.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide de contracter un emprunt dans le cadre des travaux mentionnés ci-dessus, d'un montant plafonné à

335 000.00 euros, avec déblocage des fonds fractionnés.

Au terme de la période des montants débloqués, consolidation sans frais à hauteur du montant utilisé.

Charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires, notamment de signer le contrat suscité,

Autorise Monsieur le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de refinancement de la dette du Crédit Agricole et reçoit tout pouvoir à cet effet.

### **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE D'ENTRETIEN ET DE DEPANNAGE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Vu l'exposé du Maire,

Vu le Règlement technique du SIE-ELY et notamment son article 14 ;

Vu la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public, jointe à la présente,

Vu la délibération n° DEL/2019/003 en date du 11 février 2019, du Comité Syndical du SIE-ELY, approuvant ladite convention,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à ce service que propose le SIE-ELY,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public jointe à la présente délibération,
- Autorise le Maire à signer ladite convention avec le SIE-ELY.

### **TRANSFERT A LA CCPH DU MONTANT DES TRAVAUX ELIGIBLES AU PROGRAMME TRIENNAL 2016 A 2019**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le programme triennal départemental 2016/2019 d'aide aux communes en matière de voirie prévoyait pour notre commune une enveloppe de travaux éligible de 88 744.40 euros HT pour une subvention de 62 120.80 euros correspondant à 70 % du plafond des travaux HT.

La subvention n'ayant pas été utilisée,

Le Conseil Municipal décide,

- de transférer le montant des travaux éligibles, soit 88 744.40 euros HT à la Communauté de Communes du Pays Houdanais,

Le Conseil Municipal autorise,

- le Conseil Départemental des Yvelines à transférer ce montant du programme triennal 2016/2019 à la Communauté de Communes du Pays Houdanais, pour l'utilisation sur l'ensemble de son territoire.

## **AFFILIATION AU CIG**

Le Maire informe que le Centre Interdépartemental de Gestion a été saisi d'une demande d'affiliation volontaire, de la ville d'Etampes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote

7 Voix contre  
1 Voix en abstention  
0 Voix pour

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au sondage, concernant la durée de l'éclairage public la nuit, effectué auprès des habitants de la commune il en ressort que :

63 familles sont POUR, dont 7 familles proposant des horaires  
8 familles sont CONTRE

Au vu du sondage, l'éclairage public sera éteint de minuit à 5 heures, ce qui permettra de réaliser des économies d'énergie et financières.

## **PERMANENCES DES ELECTIONS EUROPEENNES 2019**

<b>PERMANENCE ELECTIONS EUROPEENNES 2019</b>		
8 H 00 - 11 H 00	Joël DURAND	Michel CHARRON
11 H 00 - 14 H 00	Jérôme DURAND	Arnaud BERTRAND
14 H 00 - 17 H 00	Anne OUDOT DE DAINVILLE	Claude MICHEL
17 H 00 - 20 H 00	Réjane SIMONEAU	Béatrice GONTIER

La séance est levée à 22 h 15

Pour copie conforme,  
OSMOY, le 9 avril 2019  
Le Maire,  
Joël DURAND



AYRAL Lydie	FOUREAU Franck (Absent)
BERTRAND Arnaud	LECLERC Michel
CHARRON Michel	MICHEL Claude
DURAND Jérôme	OUDOT DE DAINVILLE Anne (pouvoir L. AYRAL)
DURAND Joël	SIMONEAU Réjane